



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 27 - JANVIER 2012

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2012031-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE Directrice adjointe de cabinet	1
Arrêté N °2012031-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Christophe COUSIN Chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure au Cabinet	4
Arrêté N °2012031-0003 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Astrid TOMBEUX, Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat	7
Arrêté N °2012031-0004 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Zaid AMMAR- KHODJA Directeur des télécommunications et des systèmes d'information à la préfecture du Nord	10



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012031-0001

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 31 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Anne GABRELLE Directrice
adjointe de cabinet



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des
politiques publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'Etat

**Arrêté portant délégation de signature à
Madame Anne GABRELLE
Directrice adjointe de cabinet**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2007 portant nomination de Madame Anne GABRELLE, Directrice adjointe du cabinet de Monsieur le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2008 nommant Madame Anne-Marie LEROY, en qualité de Chef du bureau des affaires signalées et des décorations au cabinet de la préfecture du Nord, à compter du 1^{er} septembre 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 nommant Monsieur Bernard CHABIERSKI, en qualité de Chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel au cabinet de la préfecture du Nord, à compter du 1^{er} mars 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2011 nommant Madame Astrid TOMBEUX en qualité de Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 nommant Monsieur Christophe COUSIN en qualité de Chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne GABRELLE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directrice adjointe de cabinet à la préfecture du Nord, à l'effet de signer les décisions, documents administratifs, demandes d'enquête, pièces comptables, procès-verbaux, correspondances courantes et copies conformes relatifs aux matières relevant des services du cabinet suivants :

- Service régional de communication interministérielle de l'Etat ;
- Bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure ;
- Bureau des affaires signalées et des décorations ;
- Bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel ;
- Garage,

à l'exclusion des correspondances à caractère sensible.

Article 2 : Délégation de signature est également donnée à Madame Anne GABRELLE, pour engager les dépenses liées au fonctionnement des services du cabinet.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GABRELLE, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Christophe COUSIN, Chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure.

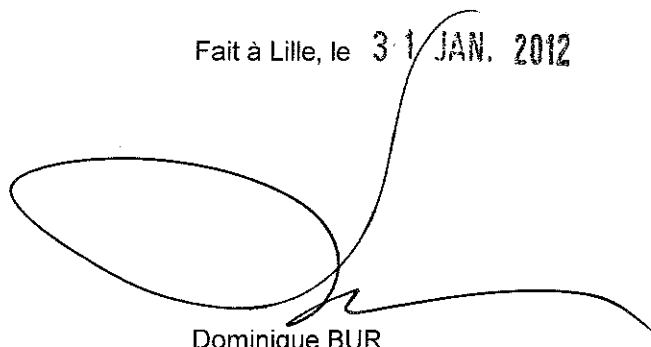
Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Anne GABRELLE et de Monsieur Christophe COUSIN, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée, à l'exception de l'engagement des dépenses liées au fonctionnement des services du Cabinet et chacun dans leurs domaines de compétences, par :

- Madame Anne-Marie LEROY, Chef du bureau des affaires signalées et décorations ;
- Madame Astrid TOMBEUX, Chef du service régional de la communication interministérielle de l'Etat ;
- Monsieur Bernard CHABIERSKI, Chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel.

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice adjointe de cabinet, est abrogé.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 31 JAN. 2012



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012031-0002

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 31 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Christophe COUSIN Chef du bureau
des affaires politiques et de la sécurité
intérieure au Cabinet



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des
Politiques Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'Etat

**Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Christophe COUSIN
Chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure au Cabinet**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2011 nommant Monsieur Paul DELOTTRY, commandant de police, au sein du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure à compter du 16 janvier 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 nommant Monsieur Christophe COUSIN en qualité de Chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant la note de service du 16 janvier 2012 indiquant que suite à la création du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure, Madame Laura-Eva GINET exerce les fonctions d'adjoint au chef de bureau, responsable du pôle « affaires politiques et prévention de la délinquance » jusqu'à la nomination d'un agent titulaire sur ce poste.

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe COUSIN, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure au Cabinet de la préfecture du Nord, à l'effet de signer les correspondances courantes et copies conformes relatives :

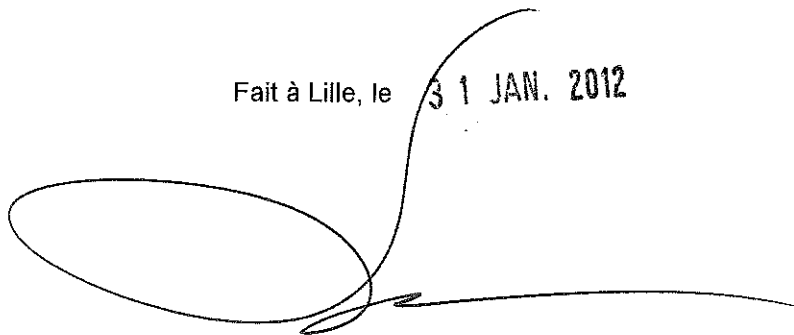
- aux affaires politiques, laïcité, cultes et interventions
- à la prévention de la délinquance et à la police administrative
- aux politiques de sécurité intérieure
- à l'analyse et synthèse de l'information et du renseignement

à l'exclusion du courrier ministériel, de toute correspondance comportant décisions et instructions générales et de celle destinée aux élus et aux chefs de service.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUSIN, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée, par Monsieur Paul DELOTTRY, commandant de police, adjoint au chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure du cabinet, responsable du pôle « Sécurité intérieure et analyse du renseignement » et par Madame Laura-Eva GINET, attachée principale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure du cabinet, responsable du pôle « affaires politiques et prévention de la délinquance ».

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 31 JAN. 2012



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012031-0003

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 31 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Astrid TOMBEUX, Chef du service
régional de communication interministérielle
de l'Etat



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des
politiques publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'Etat

Arrêté portant délégation de signature à Madame Astrid TOMBEUX, Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2011 nommant Madame Astrid TOMBEUX en qualité de Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat au sein du Cabinet du Préfet à la préfecture du Nord à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2011 nommant Madame Amélie BULTOT en qualité d'adjointe au Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat au sein du Cabinet du Préfet à la préfecture du Nord à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

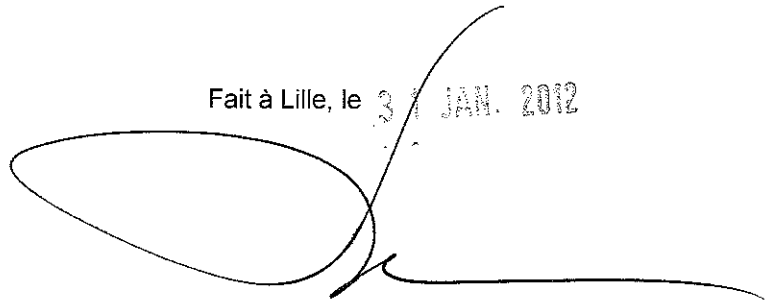
Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Astrid TOMBEUX, attachée principale de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat au Cabinet de la préfecture du Nord, à l'effet de signer les correspondances courantes et copies conformes relatives :

- à l'animation des réseaux et aux relations avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
- aux relations avec la presse
- aux publications et à l'internet

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Astrid TOMBEUX, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Madame Amélie BULTOT, adjointe au Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 31 JAN. 2012



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012031-0004

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 31 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Zaid AMMAR- KHODJA Directeur des télécommunications et des systèmes d'information à la préfecture du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du
Nord

Direction des
politiques publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'Etat

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à
Monsieur Zaid AMMAR-KHODJA
Directeur des télécommunications
et des systèmes d'information à la préfecture du Nord**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 portant nomination dans les services de la préfecture du Nord et nommant, notamment, Monsieur Zaid AMMAR-KHODJA, Ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, en qualité de Directeur des télécommunications et des systèmes d'information à la préfecture du Nord à compter du 1^{er} mars 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Zaid AMMAR-KHODJA, Directeur des télécommunications et des systèmes d'information à la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2011 nommant Madame Amélie BULTOT en qualité d'adjointe au Chef du service régional de communication interministérielle de l'Etat au sein du Cabinet du Préfet à la préfecture du Nord à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

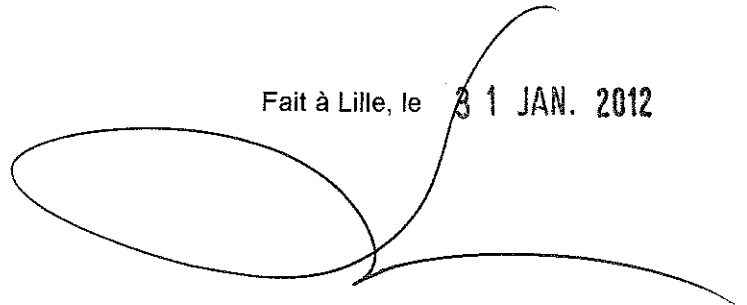
ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Zaid AMMAR-KHODJA, Directeur des télécommunications et des systèmes d'information à la préfecture du Nord, est rédigé comme suit :

« Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Zaid AMMAR-KHODJA, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Madame Maryline CAYET, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur, et Madame Francine BRASSART, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau mutualisé des études et des projets. »

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 31 JAN. 2012



Dominique BUR